

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D40-2015

Séance du 23/04/2015 – Convocation du 15 avril 2015

Compte rendu affiché le 30 avril 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Nadine DUPLOT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Gilbert PETITJEAN par Michel MATHEY, Xavier LAURE par Michel HU, Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Représentation à CentreNeuVille

CentreNeuVille est l'association chargée de la gestion et de la dynamisation du commerce et de l'activité de centre-ville. Ainsi que le prévoient les statuts de l'association, la ville est représentée par 5 délégués du Conseil Municipal au sein de l'association "CentreNeuVille".

Pour mémoire, les délégués élus lors des séances du 17 avril et du 26 juin 2014 sont : Alain GOJON, Laurent BUFFARD, Gilbert PETITJEAN, Gisèle COIN et Alain MARTIN-RABAUD.

Suite au décès d'Alain MARTIN-RABAUD, il convient de désigner un nouveau délégué pour représenter la commune.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que "lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation, il est voté au scrutin secret" (L 2121-21).

Toutefois, s'agissant d'une association, il y a possibilité en cas d'unanimité du Conseil Municipal de procéder par vote à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré,
- VU le CGCT,
- VU les délibérations des 17 avril et 26 juin 2014,
- VU les statuts de l'association CentreNeuVille,
- **PROCEDE dans les formes prévues par la loi, à l'élection d'un délégué appelé à siéger au sein de l'association CentreNeuVille pour représenter la commune**
- **CONSTATE l'élection de Pascal NICOT et le désigne en conséquence pour représenter la commune,**
- **DIT QUE désormais la commune est représentée par 5 délégués (Alain GOJON, Laurent BUFFARD, Gilbert PETITJEAN, Gisèle COIN et Pascal NICOT).**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 avril 2015
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 30 avril 2015
- Affichage le 30 avril 2015
Valérie GLATARD, Maire.

